

Paieement mobile

La traque au cash

- Les flux de transactions qui seront dématérialisées sont estimés à 400 milliards de DH par an.
- Bank Al-Maghrib et la DGI étudient la possibilité de mettre en place une TVA spécifique pour les transactions via paiement mobile.

La nouvelle industrie du paiement mobile au Maroc commence à prendre forme. Les premières solutions sont d'ores et déjà tombées et testées, et le déploiement de la plateforme nationale est prévu pour les prochains mois, d'après plusieurs observateurs. Les flux de transactions qui seront dématérialisées par cette activité sont estimés à 400 milliards de DH par an, selon un groupement d'intérêt économique (GIE). Ce chiffre tient compte, notamment, des versements de prestations sociales, des transferts nationaux entre particuliers, des achats dans le commerce et le détail, des paiements fournisseurs factures eau et électricité... Ce même GIE assurera la gestion opérationnelle de ce projet national, apprend-on lors du MPay Forum, tenu récemment à Casablanca.

Le défi principal de cette nouvelle industrie est de remplacer à terme le recours au cash et aux moyens de paiement traditionnels, qui coûtent annuellement 7 milliards de DH à l'Etat.

«Aujourd'hui, 80% des transactions se font cash au Maroc, ce qui coûte cher à l'Etat et aux particuliers, et participe à alimenter le secteur informel», a relevé Saloua Karkri-Bekeziz, présidente de la Fédération des nouvelles technologies de l'information, des télécommunications et de l'offshoring (APEBI). Elle a fait part de sa confiance dans la réussite du m-paiement qui, selon elle, «bouleversera dans un très proche avenir le paysage du règlement au Maroc».

Elle a aussi indiqué qu'«en dépit des avancées constatées sur la digitalisation des opérations au Maroc (12,7 millions de cartes de paiement



L'Afrique subsaharienne, qui a vu naître cette solution, en demeure le fer de lance avec pas moins de 19,9 milliards de dollars de transactions en 2017.

Aujourd'hui, 80% des transactions se font cash au Maroc, ce qui coûte cher à l'Etat et aux particuliers.

et un taux de pénétration du mobile de 130% ndr), la majorité des transactions est réalisée en espèces et les paiements par chèques, cartes, virements ou prélèvements bancaires restent à des niveaux faibles, avec 4 à 5 transactions annuelles par habitant».

Pour que le déploiement du paiement mobile soit couronné de succès, un travail devra être réalisé concernant le volet fiscal et celui de la sécurité des données, afin de libérer toutes les énergies de cette activité naissante.

D'ailleurs, Bank Al-Maghrib est actuellement en train d'étudier avec la Direction générale des impôts la possibilité de mettre en place une TVA spécifique pour les transactions via le paiement

mobile, comme l'a indiqué Asmaa Bennani, directrice de la Surveillance des systèmes et moyens de paiement et de l'Inclusion financière de BAM. Elle a aussi déclaré que 7 nouveaux acteurs dans le paiement mobile débarqueront d'ici fin mai.

L'Afrique subsaharienne, la success-story du m-paiement

Démarré au Kenya il y a plus de dix ans, le m-paiement a déjà révolutionné les instruments de paiement sur le continent. À l'heure actuelle, l'Afrique compte environ 280 millions d'utilisateurs de mobile banking, ce qui dépasse largement le nombre de comptes bancaires dans la région.

En outre, l'Afrique subsaharienne, qui a vu naître cette solution, en demeure le fer de lance avec pas moins de 19,9 milliards de dollars de transactions en 2017, soit 63% des flux mondiaux, selon l'Association mondiale des opérateurs de téléphonie mobile (GSMA).

Le ministre sénégalais chargé du budget, Birima Mangara, a noté que «l'économie numérique, domaine transversal, est au cœur de la croissance et de la productivité des nations et des entreprises, et joue le rôle d'un moteur de développement avec une forte contribution au PIB». Comme le démontre le cas du Kenya où, en 2013, 25% du PIB a transité à travers M-Pesa, un système de transfert d'argent par téléphone mobile. ■

Les RegTechs ou comment faire face à «l'inflation» technologique

FinTech, AssurTech, RegTech... on s'y perd presque ! Ces jeunes pousses sont pourtant complémentaires. Si les premières offrent des technologies financières, la seconde a pour objectif de fournir des outils juridiques pour alléger la charge administrative des entreprises. «Les RegTechs ont pour vocation d'aider les entreprises à adapter leurs outils aux règles juridiques et aux juridictions où elles exercent leurs activités», explique Mohamed Saad, DSI de la Bourse de Casablanca et président de l'AUSIM. Il a expliqué que «depuis la crise de 2008, les régulateurs n'ont eu de cesse de renforcer les réglementations dans le secteur financier». Et qu'«aujourd'hui, se mettre en conformité devient une priorité absolue pour les institutions financières, mais ceci reste difficile à mettre en œuvre. La Regtech peut ainsi venir en solution». Pour la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), les applications de paiement mobile poseront la question de la protection des données de leurs utilisateurs. «La transaction par paiement mobile peut impliquer la transmission des renseignements sur vos achats aux bases de données de détaillants qui peuvent les utiliser à d'autres fins», souligne Rachid Haddouchane, DSI de la CNDP. Ce dernier prône le principe de l'anonymat, comme c'est le cas pour les transactions par monnaie fiduciaire. «Peut-on avoir un système de paiement mobile anonyme pour protéger les utilisateurs ?» s'est-il demandé.

Par Y. Seddik